

RÉPONSE RAPIDE WORLD SAILING TEAM RACING 2021-001

Règle D1.3
Règle D2.2
Règle D2.3

Pénalités
Réclamations des bateaux
Pénalités à l'initiative d'un umpire

Question

Un incident se produit entre B et Y. Y indique clairement qu'il va effectuer une pénalité, mais ne le fait pas correctement. Quelle devrait être l'action des umpires ?

Réponse

Les umpires devraient pénaliser Y selon la règle D2.3(e). Quand Y indique clairement qu'il va effectuer une pénalité selon la règle 44.1 et qu'il ne le fait pas, il enfreint la règle D1.3(b). Cette réponse s'applique

1. Qu'il y ait réclamation ou non ;
2. Quel que soit le bateau (s'il y en a un) qui a enfreint une règle dans l'incident.